

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité de Hope Town

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-11
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2011.09.100B
DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Hope Town a adopté, à sa réunion du 6 mai 2026, le Règlement numéro 2026-11 modifiant le Règlement de zonage (Règlement numéro 2011.09.100B) de la Municipalité de Hope Town ;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquences de modifier la classification des usages pour l'ensemble des zones du plan de zonage de la municipalité de Hope Town, à l'exception 6-AF (Agro-forestière), 8-AF (Agro-forestière), 13-L (Loisir extensif), 16-C (Conservation) et 17-C (Conservation) du Règlement numéro 2011.09.100B (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope Town ;

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 21 mai 2026, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

QUE ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Hope Town.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)


Sonia Aspirot
DG – Greffière-trésorière